



Ordonnance pénale pour stupéfiant

Par **nigri05**, le **08/12/2015** à **18:29**

Bonsoir,

Voilà un ancien collègue de travail s'est fait arrêté pour trafic de drogue (cannabis), mon numéro étant dans son portable j'ai été convoqué au commissariat et j'ai avoué être consommatrice occasionnel et qu'il m'en avait vendu(ils avaient des écoutes téléphoniques). Les gendarmes sont venus chez moi et n'ont rien trouvé (à part un vieux grinder que j'avais acheté légalement dans mon tabac habituel).

Je viens de récupérer ma convocation à une ordonnance pénale pour un fait d'"usage de produit stupéfiant".

Je n'ai pas d'antécédent et j'aimerais savoir ce que risque ;j'ai cru comprendre que je pouvais avoir une amende,(mais sur quel fait vu qu'ils n'ont rien trouvé chez moi).

Merci de vos réponses.